

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



M^{me} Lucilette Martine
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2019.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À OZOLLER, le 03/01/2018

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

